

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 09/05/2025 - 9960 - 2017 B 02153 - 830 456 190 - A.Y.C.T

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2025

ACTIFExercice clos le
30/09/2024
(12 mois)Exercice précédent
30/09/2023
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	35 000	35 000				
Autres immobilisations corporelles	43 905	20 711	23 193	22,12	31 701	23,91
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	78 905	55 711	23 193	22,12	31 701	23,91
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	825		825	0,79	2 521	1,90
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	70 707		70 707	67,44	92 117	69,48
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 851		2 851	2,72		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	6 947		6 947	6,63	5 811	4,38
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	177		177	0,17	283	0,21
Charges constatées d'avance	144		144	0,14	142	0,11
TOTAL (II)	81 650		81 650	77,88	100 874	76,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	160 555	55 711	104 843	100,00	132 575	100,00

Certifié conforme à la loi

10/03/25

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2025

PASSIFExercice clos le
30/09/2024
(12 mois)Exercice précédent
30/09/2023
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé :)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

104 843

100,00

132 575

100,00

A.Y.C.T

S.A.S. au capital de 4 000,00 Euros
Siège social : 295 MONTEE DES CHENES
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
R.C.S : 830 456 190

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 30/09/2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 39 150,00 Euros contre 57 410,00 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de fabrication de prothèses et d'implants dentaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 42 996,49 Euros pour l'exercice, contre 40 710,78 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les autres achats et charges externes ressortent à 16 695,09 Euros au 30/09/2024 contre 15 090,91 Euros pour l'exercice précédent.

Les impôts et taxes ressortent à 3 414,00 Euros au 30/09/2024 contre 2 742,00 Euros pour l'exercice précédent.

Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 30/09/2024 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 30/09/2024 et 0 Euros pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 8 507,49 Euros au 30/09/2024 contre 8 884,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -627,30 Euros, contre -939,46 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 350,70 Euros au 30/09/2024, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -4 623,09 Euros contre un bénéfice de 12 409,76 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

RAS

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :**A l'actif:**

Les valeurs immobilisées brutes sont de 78 904,53 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 55 711,48 Euros, soit un montant net de 23 193,05 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 31 700,54 Euros.

Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 824,70 Euros, contre 2 521,34 Euros pour l'exercice précédent.

Les créances et disponibilités nettes sont de 80 681,24 Euros, contre 98 210,88 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

Les capitaux propres s'élèvent à 42 835,01 Euros, contre 47 458,10 Euros pour l'exercice antérieur.

Les emprunts et dettes ressortent à 62 008,17 Euros contre 85 116,64 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 39 150,00 Euros au 30/09/2024, contre 57 410,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -3 846,49 Euros, contre 16 699,22 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/09/2024 fait ressortir une perte de -4 623,09 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de -4 623,09 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -4 623,09 Euros après affectation.

Aux autres réserves, pour un montant de 12 409,76 Euros

Au report à nouveau pour un montant de -12 409,76 Euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à MONTFERRIER-SUR-LEZ

Le 01/03/2025

Le Président



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/03/2025

Le 15/03/2025,
à 18H,

Les associés de la société A.Y.C.T, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur François THOMASSET, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024, et quitus aux administrateurs,
Affectation des résultats,
Approbation de ces conventions,
Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 lesquels font apparaître une perte de -4 623,09 Euros.

✓
Cet h.f. est conforme à l'original
[Signature]

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 faisant ressortir une perte de -4 623,09 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -4 623,09 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de -4 623,09 Euros. Il passera ainsi de 0 Euros, à la somme de -4 623,09 Euros après affectation.

Aux autres réserves, pour un montant de 12 409,76 Euros

Au report à nouveau pour un montant de -12 409,76 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

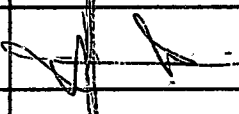
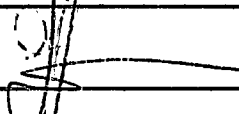
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A.Y.C.T
S.A.S. au capital de 4 000,00 Euros
Siège social : 295 MONTEE DES CHENES
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
R.C.S. : 830 456 190

FEUILLE DE PRESENCE
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 15/03/2025

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
François THOMASSET 295 Montée des Chênes 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ	400	400		
TOTAL	400	400		

Sur les 400 parts sociales composant le capital social.

La feuille de présence fait apparaître que l'associé unique est présent ou représenté, et totalise 400 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 400 voix.

A la présente sont annexés :
pouvoirs
formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.
La gérance

